

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « PROXIMA COMMUNICATIONS » en abrégé « PROXIMA »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II
PLATEAUX 7e TRANCHE, Lot 4159, Ilot 904

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/11/2022 , et enregistrés au CEPICI le 07/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PROXIMA COMMUNICATIONS » en abrégé « PROXIMA »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

- Centre d'appels
- Serveurs vocaux
- Développement d'applications spécifiques

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II
PLATEAUX 7e TRANCHE, Lot 4159, Ilot 904

Dirigeant(s) M DIOP PAPA OUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11480 du 16/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72064/GTCA/RC/2022 du 16/12/2022

